

APHP SORBONNE UNIVERSITÉ

**HÔPITAL TENON
4, Rue de la Chine
75020 PARIS**

**Migration des Systèmes de Sécurité Incendie du
bâtiment Babinski ainsi que des blocs 1, 2, 4, 6, 9, 11**

**NOTICE DE SECURITE
BLOC 2**

JUILLET 2025

SOMMAIRE

	Page
I – PREAMBULE.....	3
II – DESCRIPTION DU BATIMENT.....	4
III – PLAN DE SITUATION.....	7
IV – PLAN DE MASSE.....	8
V– REGLEMENT APPLICABLE.....	9
VI – DISPOSITONS PREVUES.....	10

I – PREAMBULE

Le présent document constitue le programme de remplacement ou de migration du Système de Sécurité Incendie des Blocs 2.

Le Bloc 2 est composé d'un ensemble de pavillons reliés les uns aux autres par une galerie en RDC.

Ces différents pavillons constitutifs du Bloc 2 sont :

- BABINSKI
- POMME DE REINETTE
- LAVOISIER
- MORIN
- JOLIOT

L'ensemble forme un Etablissement Recevant du Public de 2^{ème} catégorie, de type U avec activités de type R.

Une équipe de Maîtrise d'Œuvre a été désignée.

Maître d'Œuvre

T3E IdF

17 Rue Véron

94140 ALFORTVILLE

Coordinateur de Sécurité Incendie

EFFICIO

655 Avenue Roland Garros

BP334

78530 BUC

Bureau de contrôle

A DEFINIR

Les travaux sont donc effectués sous le contrôle d'un contrôleur technique agréé et d'un coordinateur SSI agréé.

II – DESCRIPTION DU BATIMENT

L'hôpital Tenon est situé au 4, rue de la Chine à Paris 20^{ème} et fait partie de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Cet établissement comporte plusieurs bâtiments.

Cet ensemble de pavillons reliés entre eux par des galeries aériennes forme un bâtiment indépendant isolé des bâtiments tiers constituant un établissement recevant du public abritant plusieurs types d'activité :

L'établissement, susceptible de recevoir un effectif total de 1015 personnes, est classable **en type U avec activité annexe de type R de 2^{ème} catégorie**.

Le **bloc n° 2** est composé de 5 bâtiments :

- **Le bâtiment « BABINSKI »** élevé de 6 étages sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol, susceptible de recevoir un effectif total de 294 personnes. Il est desservi par 3 escaliers encloisonnés et désenfumés naturellement dont un commun avec LAVOISIER.

Il s'organise comme suit

- **au 7^{ème} étage** : combles avec moteurs de désenfumage ;
- **au 6^{ème} étage** : 13 lits d'hospitalisation, postes de soins, une salle de réunion, bureaux et réserves ;
- **au 5^{ème} étage** : 8 lits d'hospitalisation, postes de soins, hospitalisation de jour, bureaux, salle de réunion et réserves ;
- **au 4^{ème} étage** : 15 lits d'hospitalisation, poste de soins, bureaux, salle de réunion et réserves ;
- **au 3^{ème} étage** : bureaux, vestiaires et local technique ;
- **au 2^{ème} étage** : 20 lits d'hospitalisation, poste de soins, office de réchauffage, bureaux, réserves et local déchets ;
- **au 1^{er} étage** : hospitalisation de jour, postes de soins, bureaux et office et réserves ;
- **au rez-de-chaussée** : 16 lits d'hospitalisation, bureaux, postes de soins, office et réserves ;
- **au sous-sol/ réserves**, archives et locaux techniques.

- **Le bâtiment « POMME DE REINETTE »** à usage de crèche élevé de 1 étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, susceptible de recevoir un effectif total de 89 personnes dont 83 enfants. Il est desservi par 3 escaliers dont un encloisonné et désenfumé naturellement.

Il s'organise comme suit

- **au 1^{er} étage** : dortoirs, salles d'activités, réserves, bureaux, vestiaires,
 - **au rez-de-chaussée** : dortoirs, salles d'activités, réserves, bureaux, vestiaires, offices ;
 - **au sous-sol** : locaux techniques.
-
- **Le bâtiment « LAVOISIER »** élevé de 5 étages sur rez-de-chaussée et deux niveaux de sous-sol, susceptible de recevoir un effectif total de 313 personnes. Il est desservi par 3 escaliers encloisonnés et désenfumés naturellement dont un commun avec BABINSKI et un commun avec MORIN.

Il s'organise comme suit :

- **au 5^{ème} étage** : 7 lits d'hospitalisation, postes de soins, bureaux, office ;
 - **au 4^{ème} étage** : 10 lits d'hospitalisation, hospitalisation de jour, postes de soins, bureaux, office ;
 - **au 3^{ème} étage** : 7 lits d'hospitalisation, postes de soins, bureaux, office ;
 - **au 2^{ème} étage** : 10 lits d'hospitalisation, postes de soins, bureaux, office ;
 - **au 1^{er} étage** : hospitalisation de jour, postes de soins et laboratoires et bureaux ;
 - **au rez-de-chaussée** : hospitalisation de jour et bureaux ;
 - **au 1^{er} sous-sol** : bureaux, lingerie, bibliothèque, postes de consultation, réserves et archives, vestiaires ;
 - **au 2^{ème} sous-sol** : archives, réserves, sous-station chaufferie, vestiaires et locaux techniques.
- **Le bâtiment « MORIN »** élevé de 6 étages sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol, susceptible de recevoir un effectif total de 217 personnes. Il est desservi par 3 escaliers encloisonnés et désenfumés naturellement dont un commun avec LAVOISIER.

Il s'organise comme suit

- **au 7^{ème} étage** : combles avec moteurs de désenfumage et machinerie des ascenseurs ;
 - **au 6^{ème} étage** : laboratoires, une salle de réunion, bureaux ;
 - **au 5^{ème} étage** : bureaux, chambres de garde, salle de réunion, réserves et local déchets
 - **au 4^{ème} étage** : hospitalisation de jour, poste de soins, bureaux, office et réserves ;
 - **au 3^{ème} étage** : hospitalisation de jour, chambre de garde, bureaux, salle de réunion, réserves, local déchets ;
 - **au 2^{ème} étage** : 19 lits d'hospitalisation, poste de soins, office, bureaux, réserves et local déchets ;
 - **au 1^{er} étage** : 3 lits d'hospitalisation, postes de soins, hospitalisation de jour, bureaux, laboratoire et réserves ;
 - **au rez-de-chaussée** : hospitalisation de jour, bureaux, postes de soins ;
 - **au sous-sol** : réserves, archives, vestiaires, locaux techniques (sous-station chaufferie) et TGBT.
- Le bâtiment « JOLIOT » élevé d'1 étage sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol. Il est desservi par 1 escalier encloisonné et désenfumé.
- **au 1^{er} étage** : non utilisé (services transférés dans le Bâtiment PROUST) ;
 - **A la mezzanine du ADC** : bureaux et salle de formation ;
 - **Au RDC** désaffecté ;
 - **Au sous-sol** désaffecté et utilisé en base-vie et ateliers pour les entreprises prestataires de travaux.

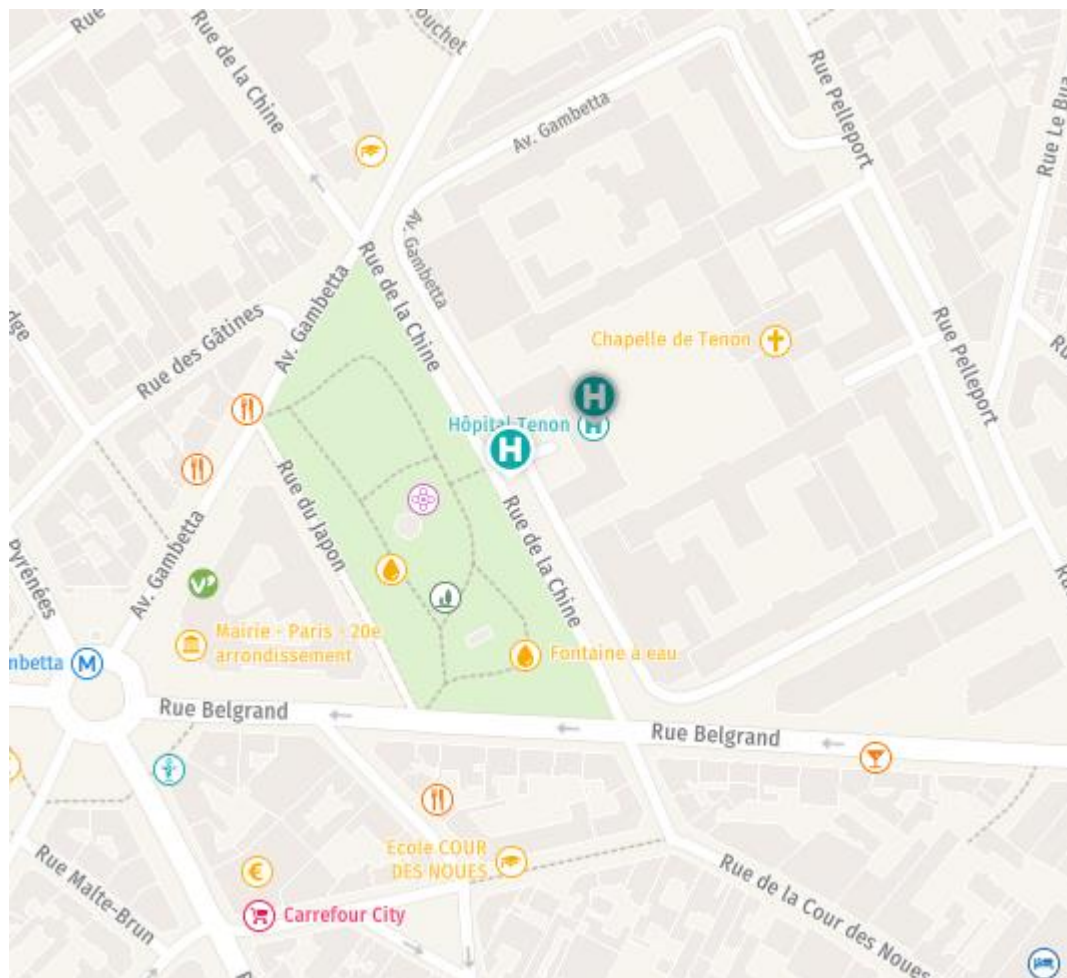
Le bâtiment est susceptible de recevoir un effectif total de 38 personnes.

Les bâtiments disposent des installations techniques et de sécurité, suivantes

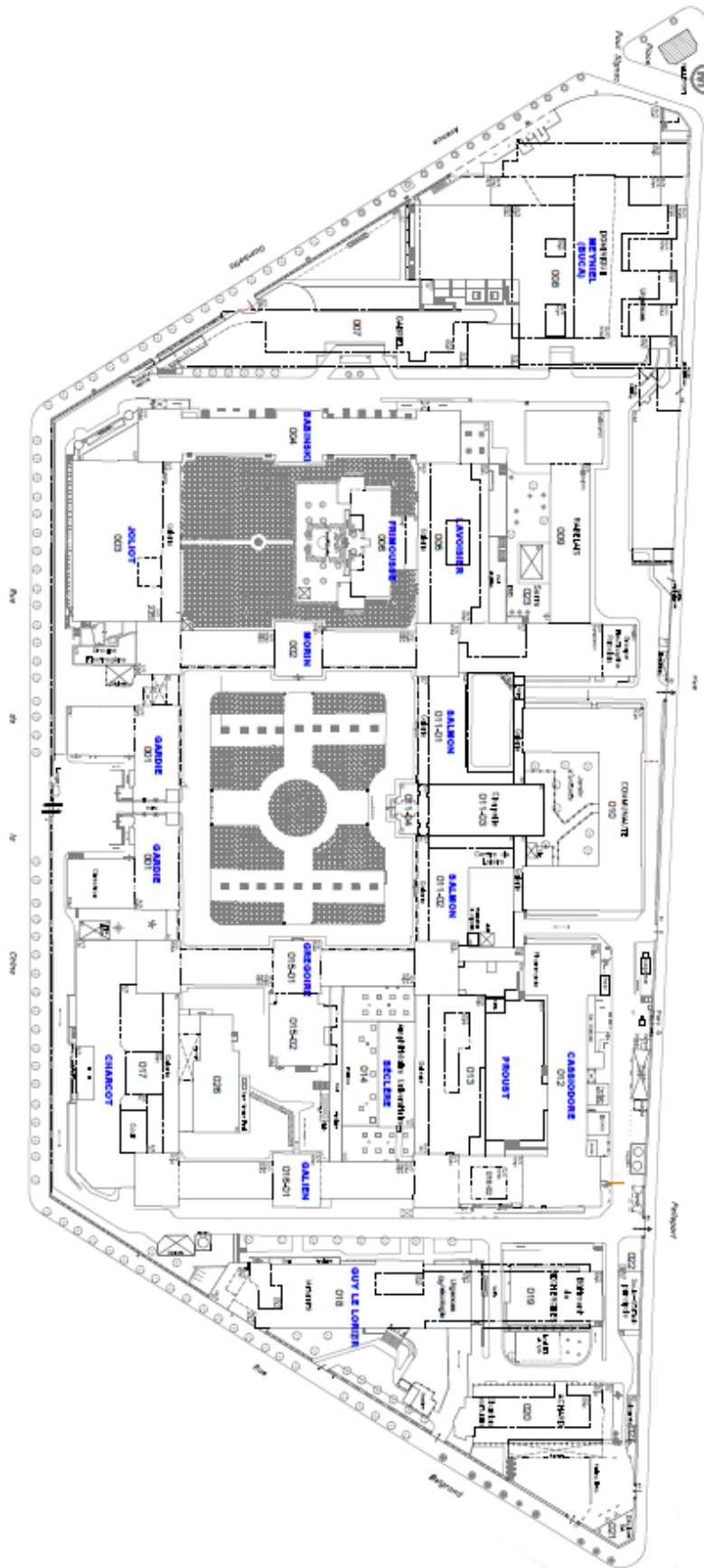
- un SSI de catégorie A avec façade avant au PCSI situé au rez-de-chaussée du bâtiment « GARDIE » avec détection incendie dans l'ensemble des locaux, avec tableaux répéteurs d'exploitation à tous les niveaux ;
- un terminal d'appel d'urgence installé en 2012 au PC ;
- un éclairage de sécurité par blocs autonomes ;
- un chauffage par une sous station CPCU ;

- un désenfumage mécanique des circulations horizontales pour les bâtiments « LAVOISIER », « BABINSKI » et « MORIN » ;
- une centrale de 3 groupes électrogènes (3x1.800 kVA) de remplacement et de sécurité reprenant l'ensemble des installations électriques de l'hôpital ;
- un groupe électrogène de secours (1.250 kVA) ; installation de fluides médicaux ;
- des portes à verrouillage électromagnétique pour le bâtiment « MORIN » ;
- des portes automatiques coulissantes « BABINSKI » ;
- un réseau de colonnes sèches ;
- 11 ascenseurs dont 8 avec commande accompagnée et 9 accessibles au public ;
- 5 poteaux d'incendie privés pour l'ensemble de l'hôpital ;
- des paratonnerres.

III – PLAN DE SITUATION



IV – PLAN DE MASSE



Ce document est la propriété de T3E IdF et ne peut être ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans accord préalable.

V – REGLEMENTATION APPLICABLE

Les réglementations applicables sont, en particulier :

- Code de la construction et de l'habitation, en particulier le Titre I, Livre II, Chapitre III, les articles R142-1 à R142-56 ;
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant sur l'approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 10 décembre 2004 modifié, du règlement de sécurité dans les établissements de type U.
- Arrêté du 04 Juin 1983 de sécurité dans les établissements de type R.
- Instruction technique 246 relative au désenfumage dans les ERP
- Code du Travail, Partie IV, Santé et Sécurité au Travail, en particulier le Livre II, les articles R4211-1 à R4216-34 et R4221-1 à R4227-57 ;

Ainsi que les normes, en particulier :

- Normes SSI NF S61-930 et suivantes
- Fascicules FDS 61-649, commentaires et interprétations des normes NFS 61-930 et suivantes.
- Norme NFC 15.100 concernant l'exécution des installations basse tension.

VI – DISPOSITIONS PREVUES

6.1 CONCEPTION ET DESSERTE

Articles CO1 à CO5 et U7

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS

Article CO6 à CO10 et U5, U15

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.3 RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Article CO11 à CO15 et U9.

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.4 COUVERTURES ET FAÇADES

Article CO16 à CO22 et U11

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.5 DISTRIBUTION INTERIEURE

Article CO23 à CO26 et U10, U12

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.6 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Articles CO27 à CO29 et U13, U14

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.7 CONDUITS ET GAINES

Articles CO30 à CO33

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.8 DEGAGEMENTS

Articles CO34 à CO60 et U16 à U21

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.9 TRIBUNES ET GRADINS

Article CO61

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.10 AMENAGEMENTS INTERIEURS

Articles AM1 à AM20 et U23 à U25.

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.11 DESENFUMAGE

Articles DF1 à DF10 et U12, U15, U26 et IT 246

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.12 CHAUFFAGE VENTILATION

Articles CH1 à CH27

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Articles CH28 à CH43 et U27

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Articles CH44 à CH58

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.13 INSTALLATION DE GAZ ET AUX HYDROCARBURES ET FLUIDES MEDICAUX

Articles GZ1 à GZ30 et U51 à U54

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.14 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – GENERALITES

Articles EL1 à EL4 et U30

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.15 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS

Articles EL5 à EL6 et U30

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.16 INSTALLATIONS ELECTRIQUES – INSTALLATIONS SECURITE

Articles EL12 à EL17

Les nouvelles installations du SSI seront alimentées depuis le TGS existant.

6.17 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - MAINTENANCE

Articles EL18 à EL19

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.18 INSTALLATIONS ELECTRIQUES - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Articles EL20 à EL23

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.19 ECLAIRAGE

Articles EC1 à EC6

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Articles EC7 à EC15 et U32

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

6.20 ASCENSEURS

Articles AS1 à AS11 et U36

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

6.21 GRANDE CUISINE

Articles GC1 à GC8

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

Articles GC9 à GC22

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

6.22 MOYENS DE SECOURS

Articles MS1 à MS74 et U41 à U48

Aucune disposition n'est prévue

- **Moyens d'extinction**

L'établissement est doté d'extincteurs à eau pulvérisée avec additif à raison d'un appareil minimum pour 200 m² et positionnés de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre un extincteur soit inférieure à 15 mètres.

Des extincteurs appropriés sont positionnés à proximité des armoires électriques et des locaux présentant des risques particuliers.

- **Dispositions visant à améliorer l'action des sapeurs pompiers**

Des plans schématiques conformes aux prescriptions de l'article MS41 du règlement de sécurité seront installés à chaque entrée du bâtiment susceptible d'être empruntée par les services de secours. Ils seront mis à jour.

- **Service de Sécurité Incendie, Consignes et Formations**

L'hôpital dispose d'un service permanent de garde composé de personnels logés sur place (1 administrateur de garde représentant la direction, 1 maîtrise technique et 1 ouvrier).

Par ailleurs, le service de sécurité est composé d'un agent SSIAP 2 et de deux agents SSIA 1 en permanence et d'un agent SSIAP 3 la journée la semaine.

Un poste central dédié à la sécurité incendie situé à l'entrée de l'hôpital Bâtiment GARDIE est mis à la disposition exclusive du service de sécurité incendie. Il est occupé en permanence et reçoit les alarmes SSI de tous les bâtiments du site. Les baies d'exploitation ECS et CMSI du SSI du bâtiment Bloc 9 sont installées et seront étendues.

Un schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie qui précise la conduite à tenir est annexé au registre de sécurité. La consigne générale en cas d'incendie est affichée au PC Incendie.

Des plans d'évacuation et des consignes sont affichés en circulation, le personnel est formé à leur exécution et entraîné à la manœuvre des moyens d'extinction. Ils seront mis à jour.

- **Système de Sécurité Incendie**

Le projet consiste d'une part pour la partie ECS à migrer l'ensemble des ECS par des ECS de dernière génération et d'autre part pour le bâtiment Babinski de migrer le CMSI STT11

d'ancienne génération sur le nouveau CMSI STT20 déjà déployé dans les autres bâtiments du bloc 2.

Pour la partie ECS cela concerne les bâtiments Babinski et le bâtiment Lavoisier, pour ces 2 bâtiments les ECS seront remplacés.

Utilisant une technologie déportée, les coffrets aveugles des ECS seront installées dans un Volume Technique Protégé (VTP) situé dans chacun des bâtiments précités ci-dessus.

Concernant le bâtiment Babinski, le volume technique protégé (VTP) sera créé au niveau sous-sol du bâtiment.

Concernant le bâtiment Lavoisier le matériel déporté sera installé dans le VTP existant.

Les liaisons entre le poste de sécurité et chaque VTP seront remplacées et réalisées par câble CR1 1p 8/10.

Depuis ces coffrets déportés, les bus aller et retour de chaque bus existant seront remplacés par du câble CR1 1p 8/10.

Ensuite chaque détecteur existant sera remplacé en lieu et place. Pour les locaux non détectés à ce jour, il sera ajouté à minima un détecteur et un indicateur d'action. En cas de rajout, le détecteur ajouté se fera sur le bus à proximité.

Les déclencheurs manuels seront descendus à 1,30 m du sol. Les câbles, s'ils ne sont pas assez longs et ne permettent pas de fixer le nouveau déclencheur manuel à 1,30 m du sol, seront remplacés.

Les tableaux report d'exploitation (TRE) seront également tous remplacés. Les câbles alimentant ces TRE seront également remplacés et seront de type CR1.

Pour la partie CMSI (uniquement bâtiment Babinski) le CMSI existant présent dans les bâtiments, Pomme de Requette, Morin et Joliot sera étendu au bâtiment Babinski.

Un coffret déporté sera installé dans un VTP créé dans le cadre de l'opération dans le bâtiment Babinski au niveau sous-sol. La liaison entre ce coffret déporté et la baie du PCS sera réalisée en câble CR1 1p 8/10.

Dans ce coffret déporté, un nouveau bus reliant les modules déportés sera réalisé en câble CR1.

Ces nouveaux modules seront posés à proximité des anciens modules déportés afin de pouvoir récupérer un maximum de câbles.

Ces modules déportés sont installés dans la zone de désenfumage ou de compartimentage qu'ils desservent.

Les câbles de reprise de position des portes coupe-feu lorsqu'elles sont situées en limite de zone de compartimentage, ainsi que l'ensemble des câbles de reprise de positions des clapets coupe-feu, ou volet coupe-feu seront remplacés par des câbles CR1 1p 8/10.

Les autres câbles seront conservés.

De plus un bus de communication sera passé depuis le PCS et les différents VTP permettant la mise en réseau de l'ensemble des ECS et CMSI du site. Ce câble sera de type CR1.

A l'issue de l'opération l'ensemble des scenarios sera testé. Les équipements et canalisations de l'ancienne installation sont déposés.

Scenarii

Les scenarii seront réalisés conformément aux prescriptions de l'article U44 du règlement de sécurité.

Contrôle

Ce projet fait l'objet d'une mission de coordination SSI conception, réalisation et réception. Les travaux s'effectueront sous le contrôle d'un bureau de contrôle.

Système d'alerte

Un téléphone de couleur rouge du poste central de sécurité incendie est dédié à l'«urgence feu». Il permet l'alerte intérieure depuis n'importe quel poste téléphonique de l'hôpital.

Un TAU conforme est installé au poste central de sécurité incendie. Il permet la liaison directe auto-surveillée avec le centre de réception des appels de BSPP.

Ils sont complétés par les plans suivants en date de **Juillet 2025** :

- PM 25/01 Plan de masse

État existant

Bloc 2 :

Bât 002 MORIN

- SI 25/02.1	Niveau SS	État existant
- SI 25/02.2	Niveau RDC	État existant
- SI 25/02.3	Niveau R+1	État existant
- SI 25/02.4	Niveau R+2	État existant
- SI 25/02.5	Niveau R+3	État existant
- SI 25/02.6	Niveau R+4	État existant
- SI 25/02.7	Niveau R+5	État existant
- SI 25/02.8	Niveau R+6	État existant
- SI 25/02.9	Niveau R+7	État existant

Bât 003 JOLIOT

- SI 25/03.2	Niveau SS1	État existant
- SI 25/03.3	Niveau RDC	État existant
- SI 25/03.4	Niveau R+1	État existant
- SI 25/03.5	Niveau Mezzanine	État existant

Bât 004 BABINSKI

- SI 25/04.1	Niveau SS	État existant
- SI 25/04.2	Niveau RDC	État existant
- SI 25/04.3	Niveau R+1	État existant
- SI 25/04.4	Niveau R+2	État existant
- SI 25/04.5	Niveau R+3	État existant
- SI 25/04.6	Niveau R+4	État existant
- SI 25/04.7	Niveau R+5	État existant
- SI 25/04.8	Niveau R+6	État existant
- SI 25/04.9	Niveau R+7 Combles	État existant

Bât 005 LAVOISIER

- SI 25/05.0	Niveau SS2	État existant
- SI 25/05.1	Niveau SS1	État existant
- SI 25/05.2	Niveau RDC	État existant
- SI 25/05.3	Niveau R+1	État existant
- SI 25/05.4	Niveau R+2	État existant
- SI 25/05.5	Niveau R+3	État existant
- SI 25/05.6	Niveau R+4	État existant
- SI 25/05.7	Niveau R+5	État existant
- SI 25/05.8	Niveau R+6	État existant

Bât 005 FRIMOUSSE

- SI 25/06.1	Niveau SS	État existant
- SI 25/06.2	Niveau RDC	État existant
SI 25/06.3	Niveau R+1	État existant

Bloc 2 :**Bât 002 MORIN**

- SI 25/02.11	Niveau SS	État projeté
- SI 25/02.12	Niveau RDC	État projeté
- SI 25/02.13	Niveau R+1	État projeté
- SI 25/02.14	Niveau R+2	État projeté
- SI 25/02.15	Niveau R+3	État projeté
- SI 25/02.16	Niveau R+4	État projeté
- SI 25/02.17	Niveau R+5	État projeté
- SI 25/02.18	Niveau R+6	État projeté
- SI 25/02.19	Niveau R+7	État projeté

Bât 003 JOLIOT

- SI 25/03.12	Niveau SS1	État projeté
- SI 25/03.13	Niveau RDC	État projeté
- SI 25/03.14	Niveau R+1	État projeté
- SI 25/03.15	Niveau Mezzanine	État projeté

Bât 004 BABINSKI

- SI 25/04.11	Niveau SS	État projeté
- SI 25/04.12	Niveau RDC	État projeté
- SI 25/04.13	Niveau R+1	État projeté
- SI 25/04.14	Niveau R+2	État projeté
- SI 25/04.15	Niveau R+3	État projeté
- SI 25/04.16	Niveau R+4	État projeté
- SI 25/04.17	Niveau R+5	État projeté
- SI 25/04.18	Niveau R+6	État projeté
- SI 25/04.19	Niveau R+7 Combles	État projeté

Bât 005 LAVOISIER

- SI 25/05.10	Niveau SS2	État projeté
- SI 25/05.11	Niveau SS1	État projeté
- SI 25/05.12	Niveau RDC	État projeté
- SI 25/05.13	Niveau R+1	État projeté
- SI 25/05.14	Niveau R+2	État projeté
- SI 25/05.15	Niveau R+3	État projeté
- SI 25/05.16	Niveau R+4	État projeté
- SI 25/05.17	Niveau R+5	État projeté
- SI 25/05.18	Niveau R+6	État projeté

Bât 005 FRIMOUSSE

- SI 25/06.11	Niveau SS	État projeté
- SI 25/06.12	Niveau RDC	État projeté
SI 25/06.13	Niveau R+1	État projeté